

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / La jeunesse ne sera pas sacrifiée sur l'autel du profit ! **p.2** / N'oublions jamais le massacre de Charonne ! **p.3** / Tract : "Ils se gavent, on en bave. Invertissons la tendance !" **p.4**

l'agenda



11 mars :

Journée d'étude
"Maladies d'origine
professionnelle"

18 mars :

Webinaire "transparence
salariale"

30 mars-3 avril :

Colloque Industries
services de santé

Réunions de branches

17/02 Chimie : CPPNI

18/02 Caoutchouc : CPPNI

19/02 Industrie Pharma : CPPNI

19/02 Plasturgie : CCPNI

20/02 Négoce : CPPNI

25/02 Plasturgie : CCPNI

04/03 Caoutchouc : CPPNI

19/03 Industrie Pharma : CPPNI

Collectifs régionaux

24/02 Ile-de-France : UL Paris 15^{ème}

05/03 Pays-de-la-Loire : UD Nantes

13/03 Bourgogne : à l'UD de Dijon

13/03 Normandie : à l'UL du Havre

26/03 Aquitaine dépt. 40/64 :
à l'UL de Moux

27/03 Aquitaine dépt. 24/33/47 :
à l'UL de Bassens

**27/03 Rhône-Alpes : à la Bourse du
travail de Lyon**

09/04 Pays de la Loire : UD Laval

07/05 Pays-de-la-Loire : UD Le Mans

Droits et libertés

Quatre arrêts pour desserrer l'étau patronal

Avec les arrêts du 14 janvier 2026 (Cass. soc. 23-19.947, 24-13.778, 24-19.583, 23-17.946), la Cour de cassation reconnaît clairement que la liberté d'expression du salarié est une liberté fondamentale, dans et hors de l'usine, et impose au juge un contrôle de proportionnalité entre la parole du travailleur et les intérêts matériels du patron.

Concrètement, toute sanction ou tout licenciement visant des propos sur les salaires, la pénibilité, la sécurité, l'organisation du travail ou le management doit être justifié comme nécessaire, adapté et proportionné, en tenant compte de ce qui a été dit, du contexte et de l'impact réel dans l'entreprise.

Pour nous, travailleurs et militants, cela veut dire qu'une sanction qui frappe l'exercice normal de cette liberté peut être déclarée nulle, comme atteinte à une liberté fondamentale, en échappant aux plafonds Macron et en permettant de retourner l'arme du droit contre l'entreprise capitaliste.

Ces arrêts n'abolissent pas la répression patronale, et l'arrêt sur la « déloyauté » rappelle que le juge bourgeois garde la main, mais ils ouvrent une brèche : plus question d'accepter en silence avertissements, mises à pied et licenciements pour avoir parlé ; utilisons systématiquement cette jurisprudence pour défendre chaque camarade et faire de la parole ouvrière un terrain de lutte organisé.

Orga et vie syndicale

Point mandements 54^{ème} congrès confédéral

La Fédération à 36 délégués, à ce jour, qui seront présents au congrès.

Toutes les fiches de mandement ont été transmises aux UD et 34 ont été validées. Il ne reste que l'UD 37 et l'UD 50 pour lesquelles on attend les CE pour les validations.

Lors du dernier point confédéral sur le retour des mandats, sur les 1 000 mandatés, la confédération avait le retour de 69 mandats... dont près de la moitié de la FNIC !!!

En effet les 34 délégués sur 36 qui ont, à ce jour, la double validation UD/FD ont toutes été transmises à la commission des mandats de la confédération.

Le retard accusé dans la validation des 1 000 délégués à conduit la commission à repousser de 15 jours l'échéance initiale du 31 janvier.

Les chiffres



Un enfant sur dix dans le monde ne va pas à l'école primaire et presque deux sur dix ne vont pas au collège. Dans certaines régions, aller au lycée ou poursuivre des études est un privilège réservé aux plus riches.

Or, savoir lire, écrire, compter, apprendre, tout cela nous permet de mieux comprendre le monde qui nous entoure et de vivre dans de bonnes conditions.



L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Serge Allègre

Bimensuel - 1,06 euro

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1230 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité sociale

**LA JEUNESSE
NE SERA PAS
SACRIFIEE
SUR L'AUTEL
DU PROFIT**



Le MEDEF, dictant sa feuille de route à ses relais gouvernementaux, vient de mettre à l'ordre du jour un projet s'attaquant à l'ensemble de notre classe par le biais de sa jeunesse. De tout temps, que les attaques de la classe dominante se sont faites, en premier lieu, contre des pans de la classe avant de s'attaquer à l'ensemble.

Si l'on veut faire disparaître le SMIC, faisons le d'abord disparaître chez les jeunes salariés !

Si l'on veut ainsi faire disparaître le CDI, multiplions par cinq la période d'essai pour les jeunes salariés !

Voilà le projet du MEDEF, syndicat du patronat, qui veut tout bonnement transformer les jeunes salariés en larbins du capital en instaurant un SMIC-Jeunes, inférieur à celui existant, bien évidemment, et en passant la période d'essai à trois ans !

Après les contrats en tout genre à la pointe de la flexibilité pour la jeunesse (intérim, apprentissage, CAE, CDI, CDI de chantier, service civique, etc.) le MEDEF remet le couvert avec un nouveau contrat plus extrême et plus violent que les précédents.

En privant la jeunesse des usines, ateliers, laboratoires, etc. d'une stabilité et d'une protection contre le licenciement, avec un revenu plus bas que leurs aînés, on entraîne la jeunesse à accepter les pires conditions d'exploitation au travail dans la seule optique pour nos exploitants de forger un salariat docile pour toute la vie !

Si durant mes cinq, dix ou quinze premières années de travail je suis soumis à la pire des précarités, je serai entraîné naturellement à me taire, à ne pas m'organiser avec mes collègues, à ne pas revendiquer, dans la crainte continue d'être mis à la porte. Si durant mes premières années de travail je suis astreint à un salaire plus bas que les autres, je serai ainsi conditionné toute ma vie à gagner moins.

Voilà ce qu'ils cherchent ! Mais ce qu'ils doivent trouver en face c'est une jeunesse révoltée, qui réitère l'exploit de la mobilisation de 2006 contre le CPE, dont le projet actuel n'en est qu'une copie plus délétère.

- **Que des usines aux universités, notre jeunesse se lève pour s'opposer aux projets nauséabonds des exploitants.**
- **Que la jeunesse soit debout et elle trouvera toujours la CGT comme l'organisation syndicale qui amènera leurs combats à la victoire.**
- **Que le patronat et ses laquais engagent la moindre attaque contre notre classe, ils trouveront toujours la CGT face à eux.**

Portons ensemble et partout :

**UN CDI POUR TOUS
DE 20 ANS À 60 ANS
AVEC UN SMIC À 2 400 € !**

N'oublions jamais le massacre de CHARONNE !

Le 8 février 1962, 9 travailleurs syndiqués de la CGT dont 8 étaient membres du Parti Communiste Français ont été sauvagement assassinés par des brigades spéciales de police sur l'ordre de Maurice Papon, alors Préfet de police de Paris et de Roger Frey, Ministre de l'Intérieur du Gouvernement de l'époque.



Daniel Ferry



Raymond Wintgens



Anne-Claude Godeau



Hyppolite Pina



Edouard Lemarchand



Fanny Dewerpe



Maurice Pochard



Suzanne Martorell



Jean-Pierre Bernard

Aux abords de la station Charonne, après les discours appelant à la fin de la guerre en Algérie, les organisateurs s'apprêtent à déclarer la dispersion de la manifestation.

À une centaine de mètres de là, luisaient les casques : deux barrages protégeaient l'accès de la place de la Nation, flanqués de cars Citroën T 45. Alors que la foule commençait à se disloquer, l'un des barrages s'anima et le détachement, armé de longs bâtons noirs connus sous le nom de "bidules", se mit à progresser d'abord à pas lents.

Trois responsables du service d'ordre de l'un des cortèges s'avancèrent à leur rencontre pour expliquer aux policiers que la manifestation était terminée. La formation policière n'était plus qu'à une trentaine de mètres quand, sans préavis, elle prit le pas de course, et se rua sur le rassemblement, assommant au passage les trois hommes.

Les manifestants des premiers rangs qui venaient d'écouter les deux orateurs n'avaient même pas eu le temps de se retourner : ils tombèrent, frappés à la nuque, à l'épaule et dans les reins.

Il se produisit un recul qui se propagea comme une onde de choc dans le gros de la foule.

Les brigades spéciales de la police sous les ordres du préfet Maurice Papon chargèrent à coup de matraque les manifestants qui cherchèrent alors à se réfugier dans le métro.

En contre-bas des marches se déroulent des scènes d'une violence extrême. Des témoins rapportent que des policiers vont se saisir et jeter des personnes dans l'escalier par-dessus la rampe de la bouche du métro, ou encore lancer des grilles en fonte sur les manifestants tentant de fuir.

A terme, le bilan est de 9 victimes mortes étouffées ou le crâne fracturé et 250 blessés.

Le 18 mars 1962, les accords d'Evian, acte la fin de la guerre d'Algérie. ■

Il y a 64 ans, le 8 février 1962, 20 000 personnes participaient à Paris à une manifestation contre les attentats de l'OAS (l'Organisation de l'Armée Secrète, créée en 1961, dont l'objectif était de maintenir l'Algérie française à tout prix) et pour la paix en Algérie. A l'issue de ce défilé pacifique, les forces de l'ordre chargent les manifestants aux abords de la station de métro Charonne (11^e). Un déchaînement de violences policières qui fera 9 morts et plus de 250 blessés.

Maurice Pochard, 48 ans, trésorier du Syndicat National des Ingénieurs et Cadres des Industries Chimiques CGT, sera la 9^{ème} victime et décédera le 20 avril des suites des blessures reçues ce jour-là, sans être sorti du coma.

La manifestation organisée par la CGT, le Parti communiste français et d'autres organisations de gauche, avait été interdite. Le préfet de police de Paris, Maurice Papon, (condamné en 1998 pour complicité de crimes contre l'humanité concernant l'organisation de la déportation vers les camps de la mort des Juifs, quand il était secrétaire général de la préfecture de Gironde, entre 1942 et 1944) avait donné l'ordre de la réprimer, avec l'accord du ministre de l'Intérieur, Roger Frey, et du président de la République, Charles de Gaulle.

Le rassemblement pacifique du 8 février 1962 a lieu place de la Bastille et le cortège, composé essentiellement de jeunes et en particulier de jeunes femmes, se dirige ensuite en direction de la place Voltaire.



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LBM (0959) . PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

ILS SE GAVENT, ON EN BAVE.

INVERSONS LA TENDANCE

Selon la récente étude du cabinet de conseil aux entreprises People Base CBM, les salaires en 2026 devraient progresser en moyenne de 1,97 %. Après les 2,43 % gracieusement accordés en 2025.

Dans le même temps, les entreprises françaises ont battu un nouveau record en 2025 : celui du versement de milliards d'euros à leurs actionnaires : 107 !

Ces multinationales, dont le chiffre d'affaires annuel cumulé atteint **1600 milliards d'euros**, touchent aussi des aides de l'État et sont à l'œuvre pour asphyxier de plus petites entreprises avec lesquelles elles passent des contrats de sous-traitance. Ces voraces se goinfrent des richesses produites par les travailleurs. Lesquels basculent de plus en plus nombreux dans **la pauvreté dont le taux atteint 15,4% de la population**, là aussi un record selon l'INSEE puisqu'il n'a jamais été aussi élevé en France depuis 30 ans !

Il faut dire que depuis 2017 et l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, les milliardaires, à eux seuls, ont vu leur **fortune doubler**, un gain de plus de **220 milliards d'euros concentré sur 32 personnes**. Ce gouvernement, comme les précédents, a clairement choisi son camp : celui des oppresseurs et des propriétaires des moyens de production.

Ces inégalités sont inhérentes au capitalisme. Il ne s'agit pas d'un mauvais fonctionnement passager du système, c'est le système qui est mauvais. Les intérêts d'une infime élite sont centraux dans ce système du fait qu'elle détient les secteurs clés de l'économie et le pouvoir politique qui va de pair.

C'est pourtant en augmentant les salaires, notamment par la mise en place immédiate de l'échelle mobile des salaires qui lierait le salaire à l'évolution du coût de la vie et via les cotisations sociales, que nous préserverons et améliorerons la Sécurité sociale, son système de retraite par répartition et l'indemnisation du chômage.

L'histoire sociale passée et récente de notre pays démontre que les travailleurs unifiés sont la première force de résistance au capitalisme.

Ce n'est qu'en organisant l'économie dans l'intérêt des travailleurs et sous leur contrôle que la production pourra être démocratiquement planifiée et permettre d'offrir à chacune et chacun un niveau de vie décent. Nous stagnons dans une période où nous n'avons plus choix, subir précarité, chômage de masse et salaire faible pendant que les capitalistes s'engraissent, ou bien s'engager dans la lutte !

